



Créteil, le 2 septembre 2019

L'inspectrice d'académie, Directrice académique des services de l'éducation nationale du Val de Marne

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles maternelles et élémentaires S/C de mesdames et messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale

Division des établissements scolaires et des moyens

DESCOM

Secrétariat

Téléphone 01 45 17 61 72 Mél. Ce.94descom@accreteil.fr

> Immeuble le Saint-Simon 68, av. du général de Gaulle 94011 Créteil cedex

Objet: Sécurité incendie – exercices d'évacuation dans les écoles - Année 2019-2020

### Références:

Circulaire n° 84-319 du 3 septembre 1984 sur les règles de sécurité dans les établissements scolaires et universités. BO n° 31 du 6 septembre 1984. Arrêté du 4 juin 1982 modifié portant approbation des dispositions complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Les risques d'incendie dans les établissements scolaires présentent un danger majeur et imprévisible pour les personnes placées sous votre responsabilité.

Ces risques, aggravés par la panique toujours incontrôlable, peuvent être minorés par le strict respect des instructions formulées dans les textes cités en référence dont je vous rappelle les principaux éléments. Les exercices d'évacuation des bâtiments ont pour objet d'entraîner les élèves et le personnel à la conduite à tenir en cas d'incendie.

- procéder régulièrement à des exercices d'évacuation jusqu'à ce que le temps d'évacuation prescrit par la présente circulaire soit atteint, le premier devant se dérouler <u>obligatoirement au cours du mois suivant la rentrée scolaire</u>,
- concernant le déroulement même de ces exercices, le temps d'évacuation ne doit en aucun cas excéder 5 minutes. L'appel des élèves, bien que sa durée ne soit pas chronométrée, est obligatoire,
- constituer l'équipe de sécurité et rappeler les missions de chacun des membres,
- commenter, à la suite des exercices, les dispositions non respectées susceptibles d'engendrer des dangers (ex : refus de sortie, absence d'appel des élèves, insuffisance d'encadrement ...),
- rédiger le compte-rendu d'évacuation et l'exploiter : en informer le conseil d'administration, créer ou rappeler les consignes, renseigner le registre de sécurité,
- en fonction des résultats, il est nécessaire de remédier sans délai aux anomalies constatées : en ce qui concerne le fonctionnement du système de sécurité-incendie, j'attire votre attention sur le fait qu'il vous appartient de faire connaître, par écrit, à la



2

municipalité toute défaillance de ce système, pour ce qui relève de son attribution en tant que collectivité propriétaire.

La périodicité des exercices doit être respectée et leur organisation ne saurait être retardée au titre de motifs tels que :

- Le mauvais fonctionnement ou l'absence d'un signal d'alarme à déclenchement automatique,
- Les intempéries,
- L'absence d'un membre de l'équipe de sécurité,
- Des travaux, etc...

Vous trouverez en annexe, un calendrier indicatif pour la programmation de ces exercices et un modèle du compte rendu.

La fiche d'évaluation de chaque exercice, complétée et signée par vous doit être transmise, dans les plus brefs délais, à l'IEN de circonscription.

Je vous remercie de bien vouloir accorder la plus grande attention au respect de ces instructions, dans l'intérêt de tous.

Pour le Recteur et par délégation, l'Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne

Guylène MOUQUET-BURTIN



direction des services départementaux de l'éducation nationale Val-de-Marne



# CALENDRIER INDICATIF POUR LA PROGRAMMATION DES EXERCICES D'EVACUATION INCENDIE ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

\*\*\*\*\*\*\*\*

Division des établissements scolaires et des moyens

DESCOM

Secrétariat

Téléphone 01 45 17 601 72 Mél. Ce.94descom @ac-creteil.fr

Immeuble le Saint-Simon 68, av. du général de Gaulle 94011 Créteil cedex

## PREMIER EXERCICE:

Entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 septembre 2019.

Il doit obligatoirement se dérouler au cours du premier mois de l'année scolaire.

### **DEUXIEME EXERCICE:**

Théoriquement, entre le 6 janvier et le 4 avril 2020 (vacances de Printemps).

Toutefois, dans l'hypothèse où vous choisiriez d'effectuer au moins trois exercices et afin que les intervalles de temps entre les exercices ne soient pas disproportionnés, il semble préférable d'organiser celui du second trimestre avant le 8 février 2020 (vacances d'hiver).

# TROISIEME EXERCICE:

Théoriquement, entre le 20 avril 2020 et la fin des cours.

Il convient de rappeler qu'il doit être régulièrement procédé à des exercices d'évacuation et ce jusqu'à ce que le temps d'évacuation prescrit soit atteint. Le nombre de trois exercices n'est donc pas limitatif

# FICHE D'EVALUATION DE L'EXERCICE D'EVACUATION

Circonscription : École : Adresse : Téléphone : Directeur :							
Date	Heure	Heure Thème et objectifs de l'exercice					Temps d'évacuation
			Oui	Non	Non testé	0	bservations
Modalités d'organisation						<u>,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,</u>	
Adultes prévenus de l'exercice							
Elèves prévenus de l'exercice			<u> </u>	<u> </u>	<del>                                     </del>		
Mairie ou police municipale prévenus en cas de lieu							
de rassemblement situé sur le domaine public							
Présence d'observateurs extérieurs (si oui, nombre)				<u> </u>	<u>U</u>		
<ul> <li>Une séquence d'information sur le déroulement d'un exercice d'évacuation a été dispensée auprès des adultes</li> </ul>							
<ul> <li>Une séquence d'information sur le déroulement d'un exercice d'évacuation a été dispensée auprès des élèves en s'assurant de leur compréhension</li> </ul>			О	П			
Alerte / Fin d'alerte							
le déclenchement du signal d'alerte a été fait sans							
difficulté par le directeur ou son remplaçant							
L'alerte a été entendue par tous, sinon indiquer les lieux où le signal est non audible			П	П	а		
Application des consignes générales							
L'évacuation a été immédiate							
Les fenêtres ont été fermées				0			
Les affaires sont restées dans les locaux							
Le guide file connaissait ses missions			0				
L'adulte chargé de l'évacuation a emporté le registre d'appel			П	0			
<ul> <li>Le serre-file a vérifié que personne n'est resté dans la zone</li> </ul>							
Le serre-file a fermé les portes sans les verrouiller			<u> </u>	<u> </u>	무		
L'évacuation s'est faite sans bousculade				<u> </u>			
L'évacuation s'est faite sans dispersion							
Le trajet s'est fait sans obstacle.							
Le lieu de rassemblement était connu de tous							
Le lieu de rassemblement était matérialisé pour chaque classe			0				
L'appel a été réalisé sur le lieu de rassemblement				<u> </u>			
La liste des élèves manquants a été remise au directeur immédiatement			0				
La fin d'alerte a été entendue par tous							
<ul> <li>Le retour dans les locaux s'est fait dans le calme</li> <li>Les adultes connaissent le lieu de rassemblement extérieur à l'école si l'événement nécessite une évacuation hors école</li> </ul>			О	0			
Cette grille d'évaluation re	nseignée par le	directeur sera in	sérée c	lans le 1	egistre o	le sécurit	é incendie.
Points à améliorer :							